## • (8.50 p.m.)

D'autres députés ont parlé du triste sort des anciens combattants de Hong Kong avec plus d'éloquence et d'énergie que je n'aurais pu montrer, et plusieurs parlaient d'expérience. D'autres députés ont parlé de ceux qui doivent vivre avec des pensions d'invalidité, pensions qui leur reviennent de droit, ainsi que des lacunes des règlements sur les pensions. Je ne m'attarderai pas sur ce point. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement a une obligation permanente envers les anciens combattants du Canada; et il ne faut cesser de le répéter jusqu'à ce que le gouvernement s'acquitte de cette obligation.

## Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, au cours des quelques instants qui me restent, je voudrais mentionner une question d'un intérêt particulier pour ma province. En vue de perpétuer le souvenir d'un grand événement historique, la bataille de Beaumont Hamel durant la première guerre mondiale, la France a fait don aux Terreneuviens des terrains où s'est déroulé le 1er juillet 1916 le combat célèbre. En faisant appel à nos propres ressources financières, nous y avons édifié un monument convenable à la mémoire de nos morts illustres et y avons aménagé un cimetière pour leur dernier repos.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé. Il pourra continuer avec l'accord de la Chambre. Celle-ci y consent-elle?

## Des voix: D'accord.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant de cette prolongation et, conscient de la nature du débat, je n'abuserai pas de la bienveillance de la Chambre. Je me contenterai d'ajouter que, lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le Canada s'est engagé à maintenir ce monument commémoratif, un coin de Terre-Neuve en France, comme partie de nos sépultures de guerre, comme partie de nos monuments nationaux. Aujourd'hui les citoyens de ma province sont inquiets du fait que des rumeurs circulent ces derniers temps au sujet de notre parc à Beaumont Hamel en France, selon lesquelles on comblerait les tranchées et on réduirait l'aire de juridiction afin de diminuer les frais d'administration.

J'espère que ces rumeurs ne sont pas fondées et que le ministre compétent reconnaîtra que le gouvernement du Canada, à titre d'administrateur de ce monument à la mémoire des fils de Terre-Neuve morts à la guerre, a l'obligation de l'entretenir comme l'exige le caractère de cette bataille.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais en commençant féliciter le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) d'avoir présenté cette motion, ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de l'excellent et logique amendement qu'il lui a apporté.

Après la deuxième guerre mondiale, les gens étaient bien résolus à ce que les vétérans, ceux qui avaient combattu au nom du pays, au nom des libertés que nous chérissons tant, reçoivent une juste part des récompenses que la société avait à décerner et que justice leur soit rendue sous forme de débouchés et de rétribution de leurs services. Nous nous sommes fermement attachés à cette résolution pendant un long après-guerre. Toutefois, à mesure que les années s'écoulaient, que le souvenir de la guerre s'estompait, que les sacrifices des hommes et des femmes tombaient dans l'oubli, l'intérêt du gouvernement à l'endroit des anciens combattants a diminué d'intensité, me semble-t-il.

Nous avions tous espéré que le ministre prendrait la parole aujourd'hui pour nous donner des renseignements précis et encourageants sur la façon dont le gouvernement envisage des modifications à la loi sur les anciens combattants. Il a pu parler pendant une demi-heure et il a fait une déclaration. Il a dit tout ce qu'il fallait mais quand il a eu fini, c'était comme s'il n'avait pas parlé. Nous avons tous été très déçus.

Du fait de la grande considération que j'éprouve pour le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé), je suis prêt à le croire quand il affirme qu'il aimerait mettre en vigueur les excellentes recommandations présentées par le comité des affaires des anciens combattants. Je pense qu'il dit cela en toute sincérité. Mais si tels sont les sentiments du ministre, pourquoi la Chambre n'est-elle saisie de ce projet de loi ou du moins d'une mesure qui tient compte de certains points sur lesquels nous avions tous fait l'accord? Si la faute n'en revient pas au ministre, c'est bien à quelque autre responsable qu'il faut l'imputer et il mérite d'être vertement critiqué par la Chambre. Qui est responsable? Le gouvernement a les pouvoirs, il dispose des moyens. Nous ne pouvons que supposer que le ministre n'est pas seul à retarder la présentation de la mesure législative et que le gouvernement y tient très peu. C'est là une triste constatation.

Il doit être évident à tous les députés que le gouvernement, quand il le veut, peut agir rapidement. Je voudrais signaler certains cas où le présent gouvernement l'a fait. Prenons comme exemple le Livre blanc sur la réforme fiscale, qui comportait ce qui était censé être un tout, un peu dans le genre du cas des recommandations du comité des anciens combattants. Le gouvernement a longtemps soutenu que rien dans le Livre blanc ne pouvait être changé ou modifié tant que le comité des finances n'aurait pas siégé, fait ses recommandations, et que le gouvernement n'aurait eu l'occasion de les étudier.

Pourtant, dans un certain nombre d'occasions et alors que le comité siégeait toujours, le ministre des Finances (M. Benson) a annoncé de grands changements dans les propositions du Livre blanc en ce qui concerne l'industrie des ressources naturelles, et plus particulièrement l'industrie minière. Faut-il en conclure qu'au Canada les intérêts miniers ont davantage voix au chapitre, qu'ils sont mieux à même d'attirer l'attention et qu'ils exercent une plus grande influence sur le gouvernement que les anciens combattants? C'est bien ce qui semble être le cas.

Je vais citer un autre exemple en ce qui concerne l'action du gouvernement. Celui-ci s'est vu récemment